



APPEL A CANDIDATURE

« **Entreprendre en économie sociale et solidaire** »

2019 – 2020

Cadre général :

La loi sur l'ESS du 31 juillet 2014 affirme les principes de l'Économie Sociale et Solidaire : « ce n'est ni une économie de la réparation ni une vitrine sociale, mais **une économie fondée sur les valeurs de gouvernance démocratique et participative, de lucrativité limitée et d'utilité sociale** », ancrée localement.

La Région, en partenariat avec les Autorités académiques (Région académique Normandie et Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Forêt de Normandie), propose l'action «Entreprendre en ESS » destinée aux lycéens d'enseignement général, technologique, professionnel, agricole, maritime, apprentis normands, stagiaires de la formation professionnelle et jeunes suivis par les missions locales.

Inscrite dans l'axe « Esprit d'Entreprendre » du programme régional d'actions éducatives proposé par la Région, **cette action contribue à la construction de la citoyenneté des jeunes normand-e-s via la mise en œuvre d'une action collective relevant de l'Économie Sociale et Solidaire, ancrée localement.** Cette action permet également aux jeunes de développer des savoir-faire et des savoir-être.

Dans ce cadre, la Région soutient la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire ainsi que l'Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire, en tant que structures d'appui aux encadrants des jeunes pour :

- la mise en œuvre du projet pédagogique relevant de l'Économie Sociale et Solidaire,
- la restitution du projet au sein de l'établissement,
- la participation à la restitution régionale.

Le dossier de candidature est à adresser au plus tard le

VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

A la Région Normandie – DEESTRI - service Économie Sociale et Solidaire
via l'adresse mail suivante astrid.maline@normandie.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Laure DREGE
Chambre Régionale de l'ESS
02 31 06 09 23
laure.drege@cressnormandie.org

Julie COURTET
ARDES
02 31 82 43 91
contact@ardes.org

Descriptif détaillé de l'action

I. Finalité de la démarche :

- Découvrir les valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que des acteurs relevant de l'ESS situés à proximité de l'établissement,
- Donner, par le biais de la réalisation d'un projet collectif, l'opportunité aux groupes de jeunes d'entreprendre et d'acquérir de nouvelles compétences.

II. Les opérateurs du dispositif :

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Normandie et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) accompagnent les encadrants ainsi que les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet (conseil aux encadrants, intervention auprès des élèves, préparation des restitutions...). Pour faciliter la démarche, la CRESS et l'ARDES se tiennent à la disposition des enseignants pour les accompagner dans la définition et la formalisation de leur projet en amont de leur candidature (définition du projet, déroulé, partenaires locaux mobilisables...)

Financé par la Région, l'accompagnement par la CRESS ou l'ARDES est obligatoire.

III. Cadre et étapes clé du dispositif :

Le dispositif s'appuie sur la mise en relation et le partage d'expériences entre l'équipe encadrante en charge du projet et les acteurs de l'ESS, au profit des groupes de jeunes engagés dans un projet collectif ESS.

Le projet porté par l'établissement doit s'inscrire dans la durée (une année scolaire) et ne doit pas en rester à une intervention ponctuelle. Porté par un encadrant référent d'un groupe de jeunes, cette action est structurée en cinq phases :

1) présenter l'ESS aux jeunes

- Exemples d'actions déjà menées, permettant une première approche de l'ESS:
 - présentation générale et mise en débat
 - atelier participatif
 - jeu autour de l'ESS....

2) proposer et développer un projet pédagogique autour des valeurs de l'ESS (utilité sociale, solidarités, performance économique et gouvernance démocratique, innovation sociale dans secteurs de la nouvelle économie, comme l'économie collaborative, l'économie circulaire, les circuits courts, l'économie du vieillissement) dans le cadre d'une mise en situation, de la réalisation d'une action **qui aboutit à une production.**

La visite de structures de l'ESS fait partie intégrante de cette phase.

- Exemples d'actions déjà menées :
 - visite et analyse de pratiques d'entreprises : rallye découverte de structures de l'ESS du territoire, organisé avec les élèves
 - création d'initiatives solidaires dans l'établissement : cafétéria avec des produits du commerce équitable, Système d'Echange Local / Réseau d'échanges de savoirs et de services, collecte de produits, financement solidaire d'un projet via une plateforme de crowdfunding, mise en place d'ateliers de fabrication et vente de produits, etc...
 - missions professionnelles pour le compte d'entreprises de l'ESS
 - mise en place d'événements ESS dans l'établissement : forum ESS, expositions...

3) participer obligatoirement à la formation « accompagner des projets d'économie sociale et solidaire » dans le cadre du Plan Académique de Formation (au moins un encadrant référent par groupe projet, au maximum 3)

4) diffuser au sein de l'établissement les résultats de l'action menée

- Exemples d'actions déjà menées :

- Organisation d'un forum ou d'un évènement sur l'ESS,
- Mise en œuvre d'une démarche de solidarité (collecte et distribution)
- Création d'un produit et vente (sacs en matière recyclée, meubles en carton...)
- Réalisation d'une exposition présentant des entreprises, des professionnels ou des parcours d'engagement dans l'ESS
- Réalisation de mission pour une entreprise de l'ESS (collecte de fond pour un projet, réalisation d'une action de promotion...)
- Réalisation de supports de diffusion d'information sur l'ESS : vidéo, émission radio...

5) participer à la restitution finale régionale le 26 mai 2020

Cette restitution fait partie intégrante de l'action. **La participation des élèves et encadrants à cet évènement est obligatoire.** Les établissements concernés s'engagent à permettre aux encadrants référents ainsi qu'aux jeunes de préparer la restitution finale régionale. Un temps d'intervention permettant aux élèves de rendre compte de leurs travaux le jour de la restitution finale régionale doit être formalisé en amont et préparé avec les élèves et l'équipe pédagogique.

IV. Engagement de l'établissement :

L'établissement s'engage à ce que :

- le projet soit intégré dans le projet éducatif de l'établissement et préparé avec l'équipe éducative,
- les référents pédagogiques et groupes de jeunes retenus participent aux étapes clé et moments forts du projet (cf. partie III) dont la restitution régionale (cf. calendrier prévisionnel ci-dessous),
- au moins un encadrant référent d'un projet ESS (3 au maximum) participe à la formation obligatoire dans le cadre du Plan Académique de Formation.

V. Modalités financières réciproques :

La Région prend en charge :

- les dépenses liées au projet, telles que les frais matériels, les prestations d'intervenants autres que l'ARDES et la CRESS, à hauteur de 350 € maximum,
- les frais de transport pour participer à la restitution finale régionale,
- le financement de l'accompagnement par la CRESS et l'ARDES.

L'établissement prend en charge les frais de transport des groupes de jeunes, hors restitution finale régionale, pour d'autres sorties éventuelles, à l'initiative des établissements.

Le Rectorat prend en charge les frais de déplacement dans le cadre du PAF pour les établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale. Pour les autres établissements, ces frais sont à leur charge.

VI. Calendrier :

Date limite de dépôt des candidatures :4 octobre 2019
Réunion du comité de sélection des projets : 11 octobre 2019
Réponse aux établissements : avant le 19 octobre 2019
Démarrage de l'action dans les établissements :novembre 2019
Restitution finale régionale :26 mai 2020
Evaluation de l'action éducative par une enquête en ligne : juin 2020